



---

**TEXTES ADOPTÉS**

---

**P9\_TA(2020)0149**

**Conclusion de l'accord UE-Chine sur la sécurité de l'aviation civile \*\*\***

**Résolution législative du Parlement européen du 18 juin 2020 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine (14185/2019 – C9-0191/2019 – 2018/0155(NLE))**

**(Approbation)**

*Le Parlement européen,*

- vu le projet de décision du Conseil (14185/2019),
  - vu le projet d'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine (09702/2018),
  - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 100, paragraphe 2, à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), et à l'article 218, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0191/2019),
  - vu l'article 105, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 114, paragraphe 7, de son règlement intérieur,
  - vu la recommandation de la commission des transports et du tourisme (A9-0087/2020),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la République populaire de Chine.